



ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DECLARATION CFDT CSE

8 SEPTEMBRE 2023

Depuis bientôt 3 ans, la CFDT est contrainte de déposer des préavis de grève pour obtenir des mesures d'augmentation de salaire, qu'elles le soient par catégories de personnels (SÉGUR EFS - 2021) ou générales (Augmentation Générale de 3,5% - 2022). La CFDT dénonce l'absence de dialogue social sur ce sujet comme tous ceux qui touchent à la rétribution globale des personnels.

Ce nouveau préavis a été déposé le 21 juillet en Conseil d'Administration. Il a débuté le 27 juillet et se terminera le 2 janvier 2024. Il sera reconductible en fonction des avancées obtenues.

L'EFS vit une crise sans précédent dont ses personnels sont victimes. Dans l'intérêt de tous, les personnels, l'établissement, les patients et dans le respect des donneurs de sang, la CFDT ne peut se résigner à accepter cette situation. La CFDT dénonce la gestion à la petite semaine de l'établissement, sous forme de petites dotations, de mesurette sans queue ni tête, pour minimiser les déficits. Le budget rectificatif attendu en fin d'année sera négatif de 10M€ au lieu de 18M€ pour un découvert autorisé de 20M€.

La CFDT défend et tient à conserver un système de santé solide et solidaire qui a largement fait ses preuves depuis la création de l'établissement. Il est mis à mal volontairement par l'état à plusieurs niveaux du fonctionnement de l'établissement, matériel comme immatériel. Cette absence de véritable soutien, depuis 3 ans s'inscrit dans la durée et s'aggrave. C'est ce qui rend suspect les réelles intentions de l'état et sa volonté affichée de pérenniser l'établissement et son modèle éthique.

Nous n'avons pu que constater :

- Une absence de soutien à l'inflation (augmentation des consommables, de l'énergie et services), alors que d'autres acteurs économiques en ont bénéficié.
- Une absence de soutien à la hauteur de l'inflation pour les personnels et absence d'Augmentation Générale comme a pu l'avoir l'ensemble de la fonction publique en 2023.
- Une absence de soutien sur la vente à perte du plasma non thérapeutique avec une décorrélation du prix de cession au LFB par rapport au prix moyen du marché
- Une absence de révision des classifications depuis 2008, pourtant quinquennale selon le Code du travail. Les minimums de 4 positions sur 10 seront bientôt en dessous du SMIC.
- Une absence d'intéressement pour les personnels,
- Etc ...

En Conseil d'Administration du 21 juillet, alors que la CFDT attend avec impatience les mesures qui seront prises à l'appui du rapport IGAS/IGF pour redresser et financer l'établissement, l'état demande et l'EFS exécute ses injonctions, avec notamment :

- Une énième diminution des dépenses de personnel de 22 Millions d'euros par rapport au budget 2023. C'est encore 150 ETP de moins que prévu ! (y compris dans les activités cœur de métiers).
- L'annulation de l'enveloppe de 10 Millions d'euros prévus pour la révision de la classification ou d'éléments salariaux tant attendue (comme la création de la majoration horaire du samedi, le passage de 3 à 6 ans pour les CESU petite enfance, une prime mobilité digne des engagements pris pour lutter contre nos émissions CO2, un avantage restauration adapté, plus souple, et harmonisé. Tant de sujets que porte la CFDT depuis de trop nombreuses années.)

Quelle fut notre surprise, notre déconvenue puis notre colère !

« *Les dépenses d'investissement sont également systématiquement questionnées afin de les réduire aux strictes dépenses urgentes et indispensables* ». Cela n'augure rien de bon. Cela va aggraver un peu plus le déficit d'investissement, l'obsolescence de nos matériels et dégrader un peu plus nos conditions de travail.

C'est intolérable !

La CFDT est intervenue pour défendre les personnels et rappeler que toute la fonction publique avait bénéficié de 1,5% d'augmentation générale. L'inflation est très forte, l'EFS rencontre de graves problèmes d'attractivité et de fidélisation de personnel, il n'est donc pas imaginable que les personnels de l'EFS n'en bénéficient pas. C'est pourquoi **la CFDT demande raisonnablement 4% d'Augmentation Générale.**

L'EFS ne tient pas non plus les promesses faites lors de la signature du protocole de fin de conflit CFDT du 4 oct. 2022.

Dans ces conditions, la CFDT s'insurge et s'interroge sur les conséquences de ces coupes budgétaires :

- Comment la Direction va-t-elle gérer les impacts sur les conditions de travail des salariés et la réalisation d'activité (remplacement des absences, annulation des collectes) ?
- Comment réaliser les objectifs avec des personnels en moins sur les sites (en cas de non-remplacement des départs et/ou absences) ?
- La baisse de l'activité n'est pas nécessairement répartie de manière homogène sur les régions et territoires. QUID du pilotage RH de ces baisses d'effectifs ?
- Comment l'EFS peut-il continuer à fonctionner avec des investissements réduits aux strictes dépenses urgentes et indispensables ?
- Comment l'EFS peut-il garantir des conditions de travail dignes d'un personnel fortement engagé avec un haut niveau de conscience professionnelle ?
- Comment l'EFS compte-t-il recruter et fidéliser les personnels ?
- Comment ne pas s'interroger sur le service rendu et la sécurité transfusionnelle ?

Dans l'intérêt de sauvegarde de l'établissement, la CFDT a déposé, **contrainte et forcée**, un préavis de grève en conseil d'administration à compter du 27 juillet pour une durée de 5 mois jusqu'au 2 janvier, possiblement reconductible.



ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La CFDT réclame légitimement :

- ◆ Une augmentation générale à hauteur de 4% minimum, assortie d'une garantie minimale d'augmentation.

Le respect des engagements Direction pris dans l'accord de méthode du 12 novembre 2021 en vue de la révision du système conventionnel de classification et de rémunération de l'EFS associée à la hauteur des enjeux de la mission de service public de l'EFS, établissement public qui se définit par les valeurs suivantes : **la responsabilité, l'excellence, l'innovation et l'éthique**, le respect des engagements Direction pris lors du protocole de fin de conflit du 14/10/2022, à savoir «Article 5 : ..., la Direction prend l'engagement pour 2023 de proposer une révision des accords suivants :

- Annexe 5 de la convention collective de l'EFS - Majoration du travail du samedi ;
 - Accord relatif à la restauration au sein de l'EFS visant une normalisation de tous les avantages en place au sein des ETS ;
 - Accord relatif aux frais de transport du personnel au sein de l'EFS (mise en place de forfait mobilité durable notamment) ;
 - Accord sur la cohésion sociale et l'égalité des chances, spécifiquement son article 2.3.3 CESU (extension aux six ans de l'enfant ; révision des barèmes notamment).
- ◆ Des effectifs suffisants afin de garantir à tous une conciliation vie personnelle–vie professionnelle et le respect de nos accords
 - ◆ Une importante amélioration des conditions de travail.

La CFDT a déjà demandé un rendez-vous auprès du Ministre chargé de la Santé le plus rapidement possible. Le Cabinet du Ministre nous a répondu et nous convie à un rendez-vous le jeudi 7 septembre.

Dans l'attente de réponses à nos revendications, de solutions pérennes pour sauvegarder notre établissement et son modèle éthique, la CFDT se mobilise auprès des parlementaires pour proposer des amendements dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2024.

C'est pourquoi dans l'intérêt de l'établissement et de ses personnels, les élus CFDT sont en grève aujourd'hui et quittent la séance.